



Point presse Maladie à virus Ebola

Vendredi 21 novembre 2014



CABINET
Service communication

Marseille, le jeudi 20 novembre 2014

Point-presse Maladie à virus Ebola Vendredi 21 novembre 2014 à 11 heures

Vincent BERTON, Directeur de Cabinet de la Préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfecture des Bouches-du-Rhône, et **Marie-Claude DUMONT**, Conseiller médical du Directeur Général de l'ARS PACA, vous invitent au

Point presse consacré à la maladie à virus Ebola.
Vendredi 21 novembre 2014 à 11h
A la préfecture des Bouches-du-Rhône

- ◆ Cas suspect, cas possible, cas exclu : le point sur le dispositif prévu par les autorités nationales.
- ◆ Comment le système de santé en Paca est-il organisé pour accueillir des personnes malades ?
- ◆ Quels sont les risques dans notre région ?

Merci de confirmer votre présence par retour de mail à : pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Contacts Presse

Préfecture des Bouches-du-Rhône - Brigitte Hautier-Mansat : 04 84 35 41 33
Agence Régionale de Santé Paca - Valérie Bourgeois : 07 87 00 56 31

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Préfecture des Bouches-du-Rhône
Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE Cedex 6 - www.bouches-du-rhone.gouv.fr - Twitter@prefet13
Bureau de la communication Interministérielle - 04.84.35.40.00

INVITATION PRESSE



FICHE PRESSE ●●● Ebola

> Qu'est ce qu'Ebola ?

Le virus Ebola se transmet à l'homme par contact avec des animaux sauvages infectés présents en Afrique et peut se propager ensuite dans les populations par transmission interhumaine. Le taux de mortalité varie de 25 à 90% selon le type de virus et les conditions de prise en charge. Bien que des traitements soient actuellement expérimentés, la prise en charge repose généralement sur un traitement symptomatique.

Le virus Ebola a été nommé ainsi en référence à une rivière passant près de la ville de Yambuku, dans le nord de la République démocratique du Congo, alors appelé Zaïre. C'est à l'hôpital de cette localité que le premier cas de fièvre hémorragique Ebola fut identifié en septembre 1976, annonçant une première épidémie.

> Les symptômes de la maladie à virus Ebola

La maladie à virus Ébola est une maladie virale aiguë se caractérisant souvent par l'apparition brutale de fièvre, une faiblesse intense, des douleurs musculaires, des maux de tête et une irritation de la gorge. Ces symptômes sont suivis de vomissements, de diarrhées, d'éruptions cutanées, d'insuffisance rénale et hépatique et, dans certains cas, d'hémorragies internes et externes.

> Comment se transmet la maladie à virus Ebola ?

Le virus se transmet par contact direct avec le sang, les liquides et tissus corporels des personnes et animaux infectés, malades ou morts. Aucune transmission par voie aérienne n'a été rapportée à ce jour. Il n'y a pas de transmission lors de la période d'incubation. Une personne qui ne présente aucun symptôme n'est pas contagieuse.

Le risque de transmission est faible dans la première phase de la maladie, il augmente lors de l'aggravation de la maladie. Les personnes malades peuvent transmettre l'infection aussi longtemps que leur sang et leurs sécrétions contiennent des virus, c'est-à-dire plusieurs semaines.

> Le dispositif > 1^{er} étape : identification d'un « cas suspect »

Les médecins, en ville, à l'hôpital ou en structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées, doivent signaler au centre 15, toute personne qui présenterait, dans un délai de 21 jours après son retour d'une zone à risque, une fièvre supérieure ou égale à 38°C.

A ce stade, la personne est considérée comme un « cas suspect ».

Le médecin isole le malade (au mieux dans une pièce fermée), en évitant tout contact et en lui demandant de se couvrir le nez et à la bouche.

> Le dispositif > 2^{er} étape : qualification du cas

Dès le signalement émis au centre 15, la plateforme de veille de l'ARS est saisie et une investigation par téléphone est immédiatement réalisée en liaison avec la Cellule interrégionale d'épidémiologie (Cire) Paca, l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS) en région.

En fonction des résultats de l'investigation médicale et épidémiologique le patient sera classé en « cas possible » ou bien en « cas exclu ».

S'il est classé en cas possible, il est pris en charge selon la procédure prévue par le ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes (voir paragraphe suivant).

S'il est classé en « cas exclu », sa prise en charge peut être poursuivie par son médecin traitant ou le centre hospitalier.

> Le dispositif > 3^{er} étape : Si un « cas possible » était identifié en Paca

Dès lors qu'un « cas suspect » serait classé en « cas possible » par l'InVS (en lien avec le centre 15 et l'ARS Paca), le patient sera immédiatement transféré à l'hôpital Nord Ap-Hm, dans le service du professeur Brouqui, l'établissement de référence.

Le Samu du département concerné prendra contact avec le Samu de l'établissement de santé de référence (AP-HM) pour décider des conditions de transfert.

Le transfert serait alors assuré par un équipage formé et équipé des matériels de protection adaptés.

A son arrivée à l'hôpital Nord Ap-Hm, le patient subira un prélèvement biologique pour confirmer ou écarter le diagnostic d'infection à Ebola. Ce prélèvement sera envoyé au centre national basé à Lyon.

> Information, préparation et organisation des établissements et des professionnels de santé de la région

Les établissements de santé de la région et les professionnels de santé libéraux étant susceptibles d'accueillir des cas suspects, l'ARS Paca mène depuis l'été des actions visant à les informer et les sensibiliser.

Les établissements testent régulièrement leurs procédures et rappellent les consignes de vigilance dans ce contexte particulier.

La procédure de signalement des centres 15 vers l'ARS puis vers l'InVS a été testée et les professionnels de santé connaissent ce dispositif.

> Recommandations générales à la population

Il faut rappeler qu'il n'y a pas, à ce jour, de cas Ebola survenu en France. Seules 2 personnes atteintes de la maladie ont été rapatriées et hospitalisées à l'hôpital d'instruction des armées Begin.

Tous les moyens et les services de l'Etat sont mobilisés pour faire face et protéger la population.

En cas de contact physique avec une personne malade présentant les caractéristiques du cas « suspect » il est recommandé de :

- se laver abondamment les zones du corps ayant été contact (eau + savon) et désinfection (solutions hydro alcooliques ou contenant de la javel) ;
- se signaler comme ayant eu un contact direct avec le malade ;
- relever les identités (nom, prénom, pays, n° tél portable) : du malade, de la personne accompagnant le malade et de toute personne ayant eu un contact direct ou une proximité directe (ex: dans une file d'attente) avec le malade ;
- évacuer uniquement la pièce dans laquelle a été le malade.

Pour toute question, contacter le n° vert mis à disposition par le ministère : le 0 800 13 00 00, de 9h à 21 h, 7 jours sur 7 (appel gratuit depuis un poste fixe).

> Contact presse :

Valérie Bourgeois > Agence régionale de santé : 04 13 55 83 67 > 07 87 00 56 31

Ebola : transmission et symptômes

Transmission entre humains

Par **contact direct**
avec les liquides biologiques
et tissus corporels d'une personne
malade (ayant déjà des symptômes)
ou décédée :



Contact avec des objets
contaminés par les liquides
infectieux d'un malade
(vêtements, linge de lit,
aiguilles usagées...)



L'évolution de la maladie



